



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Brest, le 29 mars 2016



Division « action de l'Etat en mer »

ARRETE N° 2016/028

Portant modification à l'arrêté n° 2016/019 du 4 mars 2016 réglementant la navigation, la pratique des loisirs nautiques et des activités subaquatiques, ainsi que le mouillage d'engins, notamment de pêche, en ria d'Etel et ses abords (Morbihan).

Le préfet maritime de l'Atlantique,

VU l'arrêté n° 2016/019 du 4 mars 2016 réglementant la navigation, la pratique des loisirs nautiques et des activités subaquatiques, ainsi que le mouillage d'engins, notamment de pêche, en ria d'Etel et ses abords (Morbihan) ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier des coordonnées géodésiques erronées dans l'arrêté n° 2016/019 du 4 mars 2016 réglementant la navigation, la pratique des loisirs nautiques et des activités subaquatiques, ainsi que le mouillage d'engins, notamment de pêche, en ria d'Etel et ses abords (Morbihan) ,

SUR PROPOSITION l'adjoint au préfet maritime de l'Atlantique chargé de l'action de l'Etat en mer ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le point 3 de l'article 10 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

Au lieu de lire :

« Au Vieux Passage, dans les eaux situées entre les points 40°28'N / 003°12,53'W, 40°18'N / 003°12,63'W et 40°22'N / 003°14,40'W. Il s'agit de la zone 3 représentée en annexe II du présent arrêté ».

Lire :

« Au Vieux Passage, dans les eaux situées entre les points 47°40,28'N - 003° 12,53'W, 47°40,18'N - 003° 12,63'W et 47°40,22'N - 003° 12,40'W. Il s'agit de la zone 3 représentée en annexe II du présent arrêté ».

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation,
l'administrateur général de 2^{ème} classe des affaires maritimes
Daniel Le Diréach
adjoint au préfet maritime chargé de l'action de l'Etat en mer,

Signé : Daniel Le Diréach

DIFFUSION

- Préfecture du Morbihan (pour publication au RAA)
- Sous-préfecture de Lorient
- DDTM/DML du Morbihan (pour affichage)
- CROSS Etel
- Mairies de Plouhinec, Sainte-Hélène, Nostang, Locoal-Mendon, Belz et Etel (pour affichage)
- Syndicat mixte de la ria d'Étel (pour affichage).
- Capitainerie du port d'Étel (pour affichage).
- Sémaphore de la barre d'Étel
- DIRM NAMO
- GROUPEGNEDEP du Morbihan
- GROUPEGENDMARINE ATLANTIQUE
- COD Nantes
- FOSIT ATLANTIQUE (pour servir les sémaphores concernés)
- CNIGM Toulon
- SHOM
- ENSAM
- COM Brest (OPSCOT – INFONAUT)
- AEM : GGEM (pour insertion sur le site internet de la préfecture maritime de l'Atlantique) – Archives (Chrono AR).